



AUDIENCE LA CFDT, REÇUE PAR LA DIRECTION DU MATÉRIEL

La CFDT Cheminots a été reçue en audience à la Direction du Matériel le 10 mars dernier. Cette audience a été l'occasion d'aborder plusieurs points : contractuels, flex office et télétravail. **Nos revendications.**

#1

CONTRACTUELS À TEMPS PARTIEL

Ils ne peuvent pas prétendre au forfait en jours (FJ) réduit sans impact pécuniaire. La CFDT a demandé l'octroi d'une compensation financière sous forme de prime équivalente à la monétisation des RQ dont ils ne peuvent pas bénéficier s'ils ne passent pas au FJ réduit, car contraints de rester à temps partiel s'ils ne veulent pas subir de contrainte financière et s'ils souhaitent surcotiser

pour la retraite. Les contractuels seront de plus en plus nombreux. Il n'est pas acceptable que ces collègues qui seront en temps partiel subissent un manque d'équité vis-à-vis de leurs collègues au statut et au FJ réduit qui, pour la même charge de travail, bénéficieront de quelques jours de repos supplémentaires et monétisables. La Direction du Matériel a renvoyé cette question au Groupe. ●



LA CFDT CHEMINOTS
PORTE CETTE REVENDICATION
AU NIVEAU DU GPU !



AUDIENCE LA CFDT, REÇUE PAR LA DIRECTION DU MATÉRIEL

#2

FLEX OFFICE & TÉLÉTRAVAIL

À la suite de la crise sanitaire, de plus en plus d'agents souhaitent télétravailler. La question de l'organisation et du sens donné au travail se pose. Pour la Direction du Matériel, un poste fixe ne répondrait plus aux besoins. Les entités demandent à fonctionner autrement et à pérenniser le télétravail, même si les économies financières liées au gain de surface ne sont pas à négliger.

LA CFDT RAPPELLE TROIS NÉCESSITÉS

- #1 Surveiller le temps de connexion et la durée du travail pour tous.** Attention à ne pas laisser les agents prendre un risque conscient ou inconscient d'avoir un déséquilibre vie personnelle et vie professionnelle, surtout pour les agents au FJ.
- #2 Un même suivi que celui fait sur Campra sur les autres périmètres du Matériel** où ce serait développé, avec la même analyse fine

des besoins des agents et de la spécificité des postes concernés. Le respect de la qualité de vie au travail doit rester une priorité. La direction confirme que le but est que la démarche soit uniforme sur les autres périmètres.

- #3 Rassurer les agents et prévoir les organisations en conséquence.** La direction souhaite lever les inquiétudes. Elle a prévu une marge permettant de s'en assurer (bureaux, salles, box, etc.), mais elle a le regret de ne pouvoir lever cette inquiétude sans la preuve par l'expérience.

QUE RETENIR ?

La CFDT est dans la construction du changement dès lors qu'il est porteur de progrès pour tous. Elle travaille pour que des solutions soient proposées dans une logique gagnant-gagnant, notamment pour les mobilités Province > Île-de-France. ●

#3

ÉQUIPEMENT EN TÉLÉTRAVAIL

Le télétravail a été mis en place pour la plupart des agents dans le cadre de la crise sanitaire, donc hors avenant au contrat de travail.

LA FOURNITURE DE MATÉRIEL EST CADRÉE PAR L'ACCORD TÉLÉTRAVAIL

On constate que la majorité des agents n'a pas recours aux 100 € qui sont prévus dans l'accord. Il en est de même pour la demande d'attribution des écrans. Un guide du manager est en cours de rédaction, prenant en compte les retours d'expérience afin de permettre d'aider les managers pour généraliser les avenants à tous les agents qui en font la demande.

LA CFDT DEMANDE L'OUVERTURE D'UNE NÉGOCIATION POUR AMÉLIORER LES DISPOSITIONS DE L'ACCORD SUR LE TÉLÉTRAVAIL. POURQUOI ?

- #1 Pour permettre aux agents** d'avoir plus de poids pour choisir et accéder au télétravail.
- #2 Pour une meilleure prise en charge des frais** d'installation des postes à domicile, un amortissement des frais de consommables et une redistribution des économies générées par l'entreprise.
- #3 Pour une mise à jour** des pratiques managériales et des relations dans les collectifs.
- #4 Afin de permettre** un véritable droit à la déconnexion aux agents. ●

